

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

MARDI 17 JANVIER 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonction

2023-01-D004 / Bail de location de la partie habitation du multiservices sis 4 Rue du Maine à Izé

2023-01-D005 / Reprise du multiservices

Présents

2023-01-D001 / Vente de matériel Communal : Laminoir

2023-01-D002 / Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2023

2023-01-D003 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole – Bâtiment CANTINE

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier à vingt heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : GUIOULLIER Benoît, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : Carine Jacquemin

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2023-01-D001 / Vente de matériel Communal : Laminoir

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a du matériel communal stocké dans les locaux de l'ancienne boulangerie (6 Place Raymond Daniel) et dans l'atelier communal. Elle les informe que Madame PERRAUD est intéressée par l'acquisition du Laminoir pour un prix de vente de 300 €.

Le conseil municipal, constatant que cet objet ne sera d'aucune utilité pour la commune, vote à l'unanimité le vente de ce Laminoir à Madame PERRAUD au prix de 300 €.

Avis du conseil municipal :

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2023-01-D002 / Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2023

Madame Bourillon Anne-Flore, Maire de la Commune, expose à l'assemblée que conformément à l'article L 162-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de

l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 s'élève à 787 716.50 €.

Le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2023 est donc de 196 929.12 €

Il est précisé que ces crédits seront repris au BP 2023.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8

Abstention :

Contre :

Pour : 8

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 suivant le détail ci-dessous :

Opération	Intitulé	Article	Montant
77	Voirie	2152	€
87	Acquisition de matériels	2188	€
91	Bâtiments communaux	21318	€
93	Réhabilitation école	21312	50 000 €
94	Logements communaux	2132	€
95	Opérations foncières	2111	€
98	Cimetière/Monuments aux morts	21316	
			50 000 €



2023-01-D003 / Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole – Bâtiment CANTINE

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2023. La modification du projet avec la création de la cantine sur le nouveau bâtiment, initialement non prévu, nous permet de demander un financement à hauteur de 32 144 € au titre de la DSIL. La demande de subvention est calculée, sur le montant APD (570 600 € HT), au prorata de la superficie de la cantine et de la cuisine, soit 89 m².

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 pour la réalisation du bâtiment CANTINE dans le cadre du projet Ecole et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



Arrivée de Monsieur GUIOULLIER Benoît ce qui porte le nombre de présents à 9 et donc 9 votants.



ADJONCTIONS

2023-01-D004 : Bail de location de la partie habitation du multiservice sis 4 rue du Maine à Izé

Madame le Maire soumet au conseil municipal la décision de Madame BOURGUIGNON de céder son logement à compter du 10 février 2023.

Madame le Maire soumet au conseil municipal la location de la partie habitation du multiservice à Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle.

Le loyer actuel est fixé à 150 euros par mois

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le départ de Madame Corinne BOURGUIGNON ;**
- Accepte de louer l'appartement à usage d'habitation principale sis à Izé, 4, rue du Maine au profit de Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle à compter du 20 février 2023 au plus tôt.
- La présente location est consentie et acceptée moyennant :
 - Un loyer mensuel de 150 euros ;
- Le montant total du loyer et des charges est payable mensuellement et d'avance, le 1^{er} de chaque mois, entre les mains du Trésorier de la commune ;
- Demande un dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer soit 150 euros ;
- Règle à l'étude de Maître ETOURNEAU-DELAGÉ, notaire à BAIS (53) les frais occasionnés par cette mise en location ;
- Autorise Madame le Maire à signer le bail et tous documents à intervenir.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-01-D005 : Reprise du multiservice

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier relatif à la candidature de Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle pour la prise en gérance du commerce dit

« multiservices » à IZE suite à la résiliation du contrat de location gérance de l'EIRL BOURGUIGNON représentée par Madame BOURGUIGNON Corinne à compter du 10 Février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le départ de l'EIRL BOURGUIGNON représentée par Madame Corinne BOURGUIGNON locataire gérante du multiservice ;**
- Accepte la prise en location-gérance du commerce « multiservices » sis à IZE avec la licence IV devenue propriété de la commune, par Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle
- Précise qu'il n'y a pas de stock de marchandise. Le locataire-gérant bénéficie de l'exploitation d'un fonds de commerce équipé ;
- L'inventaire du commerce a été refait en intégralité ;
- La présente location-gérance est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 360 euros T.T.C, s'appliquant ainsi :
Partie commerciale soumise à TVA pour 360 euros T.T.C dont :
 - Fonds de commerce : 40 euros hors taxe
 - Partie immeuble à usage commercial : 230 euros hors taxe
 - Partie location de la licence IV : 30 euros par mois hors taxe
 - La taxe à la valeur ajoutée restant à la charge du locataire-gérant
- Le loyer total est payable mensuellement et d'avance, le 1^{er} de chaque mois, entre les mains du Trésorier de la Commune d'IZE ;
- Fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer T.T.C ;
- Fixe le préavis à 6 mois en cas de résiliation du bail par le locataire-gérant ;
- La prise en gérance du commerce « multiservices » débutera le 20 février 2023 au plus tôt.

Précise que la Commune d'IZE prend à sa charge les frais notariés occasionnés par cette location-gérance (honoraires de rédaction, droits, émoluments, frais divers...) ;

- La Commune fait intervenir Maître ETOURNEAU-DELAGE, Notaire à BAIS, pour la rédaction de la convention, des baux de location immeuble et gérance de fonds ainsi que de la licence ;
- Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et du contrat de location-gérance ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention, les baux de location et tous documents à intervenir et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, autorise les adjoints à signer les actes précités dans l'ordre de priorité suivant : le 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint, le 3^{ème} adjoint.

Vote à l'unanimité

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Questions diverses

- * Micro-crèche : courrier ADMR. Une demande de complément d'information (étude financière) sera faite.
- * Convention Cantine : demande d'échange salarié
- * Multiservices : présentation d'un candidat repreneur
- * Projet Lotissement : proposition KALIGEO. Madame le maire est en attente d'une 2^{ème} proposition.
- * Remplacement Fenêtres Bâtiments Communaux : Devis PROCLAIR. Madame le maire est en attente d'un 2^{ème} devis (MPS)
- * TEM : procédure de révision des statuts
- * Département : Contrat de territoire dotation communale
- * Recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports : Plan d'urgence. Madame le maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture. La commune ne souhaite pas présenter sa candidature.
- * Devis EUROFEU : vérification avec le SDIS. Marc BOURGES va prendre contact avec eux.
- * Remplacement du radiateur de la chambre du logement communal situé Place Frédéric Lefebvre
- * Panneaux Exposition d'hier et d'aujourd'hui

Levée de la séance : 22h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : GUIOULLIER Benoît, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-01-D001 : Vente de matériel Communal : Laminoir

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a du matériel communal stocké dans les locaux de l'ancienne boulangerie (6 Place Raymond Daniel) et dans l'atelier communal. Elle les informe que Madame PERRAUD est intéressée par l'acquisition du Laminoir pour un prix de vente de 300 €.

Le conseil municipal, constatant que cet objet ne sera d'aucune utilité pour la commune, vote à l'unanimité le vente de ce Laminier à Madame PERRAUD au prix de 300 €.

Avis du conseil municipal :

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Anne-Flore BOURILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : GUIOULLIER Benoît, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-01-D002 : Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2023

Madame Bourillon Anne-Flore, Maire de la Commune, expose à l'assemblée que conformément à l'article L 162-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 s'élève à 787 716.50 €.

Le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2023 est donc de 196 929.12 €

Il est précisé que ces crédits seront repris au BP 2023.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8

Abstention :

Contre :

Pour : 8

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 suivant le détail ci-dessous :

Opération	Intitulé	Article	Montant
77	Voirie	2152	€
87	Acquisition de matériels	2188	€
91	Bâtiments communaux	21318	€
93	Réhabilitation école	21312	50 000 €
94	Logements communaux	2132	€
95	Opérations foncières	2111	€
98	Cimetière/Monuments aux morts	21316	
			50 000 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Anne-Flore BOURILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : GUIOULLIER Benoît, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2023-01-D003 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet Ecole – Bâtiment CANTINE

Madame le Maire fait un point sur le projet Ecole et informe les conseillers que la commune pourrait prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2023. La modification du projet avec la création de la cantine sur le nouveau bâtiment, initialement non prévu, nous permet de demander un financement à hauteur de 32 144 € au titre de la DSIL. La demande de subvention est calculée, sur le montant APD (570 600 € HT), au prorata de la superficie de la cantine et de la cuisine, soit 89 m².

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 pour la réalisation du bâtiment CANTINE dans le cadre du projet Ecole et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-01-D004 : Bail de location de la partie habitation du multiservice sis 4 rue du Maine à Izé

Madame le Maire soumet au conseil municipal la décision de Madame BOURGUIGNON de céder son logement à compter du 10 février 2023.

Madame le Maire soumet au conseil municipal la location de la partie habitation du multiservice à Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle.

Le loyer actuel est fixé à 150 euros par mois

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le départ de Madame Corinne BOURGUIGNON ;**
- Accepte de louer l'appartement à usage d'habitation principale sis à Izé, 4, rue du Maine au profit de Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle à compter du 20 février 2023 au plutôt.
- La présente location est consentie et acceptée moyennant :
 - Un loyer mensuel de 150 euros ;
- Le montant total du loyer et des charges est payable mensuellement et d'avance, le 1^{er} de chaque mois, entre les mains du Trésorier de la commune ;
- Demande un dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer soit 150 euros ;
- Règle à l'étude de Maître ETOURNEAU-DELAGÉ, notaire à BAIS (53) les frais occasionnés par cette mise en location ;
- Autorise Madame le Maire à signer le bail et tous documents à intervenir.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 13 janvier 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste, PICARD Nicole

Absent :

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-01-D005 : Reprise du multiservice

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier relatif à la candidature de Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle pour la prise en gérance du commerce dit « multiservices » à IZE suite à la résiliation du contrat de location gérance de l'EIRL BOURGUIGNON représentée par Madame BOURGUIGNON Corinne à compter du 10 Février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le départ de l'EIRL BOURGUIGNON représentée par Madame Corinne BOURGUIGNON locataire gérante du multiservice ;**

- Accepte la prise en location-gérance du commerce « multiservices » sis à IZE avec la licence IV devenue propriété de la commune, par Monsieur et Madame GEHAN Laurent et Emmanuelle
- Précise qu'il n'y a pas de stock de marchandise. Le locataire-gérant bénéficie de l'exploitation d'un fonds de commerce équipé ;
- L'inventaire du commerce a été refait en intégralité ;
- La présente location-gérance est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 360 euros T.T.C, s'appliquant ainsi :
Partie commerciale soumise à TVA pour 360 euros T.T.C dont :
 - Fonds de commerce : 40 euros hors taxe
 - Partie immeuble à usage commercial : 230 euros hors taxe
 - Partie location de la licence IV : 30 euros par mois hors taxe
 - La taxe à la valeur ajoutée restant à la charge du locataire-gérant
- Le loyer total est payable mensuellement et d'avance, le 1^{er} de chaque mois, entre les mains du Trésorier de la Commune d'IZE ;
- Fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer T.T.C ;
- Fixe le préavis à 6 mois en cas de résiliation du bail par le locataire-gérant ;
- La prise en gérance du commerce « multiservices » débutera le 20 février 2023 au plutôt.

Précise que la Commune d'IZE prend à sa charge les frais notariés occasionnés par cette location-gérance (honoraires de rédaction, droits, émoluments, frais divers...) ;

- La Commune fait intervenir Maître ETOURNEAU-DELAGÉ, Notaire à BAIS, pour la rédaction de la convention, des baux de location immeuble et gérance de fonds ainsi que de la licence ;
- Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et du contrat de location-gérance ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention, les baux de location et tous documents à intervenir et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, autorise les adjoints à signer les actes précités dans l'ordre de priorité suivant : le 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint, le 3^{ème} adjoint.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

